



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
7-216701698-20230703-23_01303-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 03 juillet 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 27 juin 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

Absente excusée avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés sans pouvoir : Mme Carole METZ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Objet : Droits de place Messti 2023

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2023.

Rappel des tarifs 2022

○ Grands manèges	316.00 €
○ Mini-scooter	214.00 €
○ Manèges enfantin	189.00 €
○ Stand le m ²	2.72 €

Après examen de diverses hypothèses d'évolution, la commission des Finances, réunie le 29 juin 2023, a proposé d'appliquer une augmentation de + 4 % **arrondi**, comme suit

○ Grands manèges	329.00 €
○ Mini-scooter	223.00 €
○ Manèges enfantins	197.00 €
○ Stand le m ²	2.83 €

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUGMENTER** les tarifs de 4 % arrondi par rapport à 2022,
- **DE FIXER** le droit de place pour le messti de l'année 2023 comme suit :

○ Grands manèges	329.00 €
○ Mini-scooter	223.00 €
○ Manèges enfantins	197.00 €
○ Stand le m ²	2.83 €

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 06 juillet 2023

Publiée ou notifiée le 06 juillet 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

Le secrétaire,
Pierre KOCH